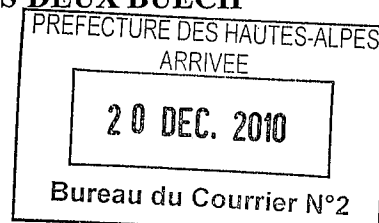


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX BUECH

Séance du : 13 décembre 2010
Convocation du : 7 décembre 2010

Objet : Contrat Enfance Jeunesse



L'an deux mille dix, le treize décembre à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni en mairie du Saix, sous la présidence de M. Michel Mescle, Président.

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre Schiazza

Etaient présents : R.Fournel, F.Reynaud, M. Barthelemy, G. Pitaval, B. Soulat, P. Schiazza, B. Faure, G. Lesbros, M. Mescle, J.-M. Bermond, R. Basset, M. Barbet, J.-F. Carré, M. Chautant, J.-C. Salles, G. Garcin, J.-L. Pelloux, P. Aubin

Etaient excusés : Claudette Mezière, Alain Chevalier, Guy Jullien, Fabrice Roux

Le Président de la Communauté de Communes des Deux Buëch, Michel Mescle, rappelle aux délégués le transfert de la compétence Petite Enfance à la Communauté de Communes des Deux Buëch actée par arrêté préfectoral en date du 5 novembre 2010.

De ce fait, la Communauté de Communes des Deux Buëch sera la signataire du Contrat Enfance Jeunesse pour le volet « Enfance » pour la période 2011/2013 en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), aux côtés des communes de Veynes et La Roche des Arnauds pour le volet « Jeunesse ».

Ce contrat permet de mobiliser une aide supplémentaire de la CAF en fonction du nombre de places ouvertes, du taux d'occupation et de l'engagement financier de la Communauté de Communes des Deux Buëch.

La création du Pôle Petite Enfance permettra de proposer 24 places en crèche halte garderie à partir du 1^{er} avril 2011.

Michel Mescle précise que le budget de fonctionnement prévisionnel pour l'année 2011 de ce service serait évalué à 239 800 € et la part qui serait versée par la Communauté de Communes des Deux Buëch à 83 000 €.

Il invite les délégués communautaires à se prononcer sur ce projet de contrat.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la proposition de contrat à l'unanimité, autorise le Président à le signer.

votants : 18
pour : 18
abstention : 0
contre : 0

Ainsi fait et délibéré au Saix, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président - Michel Mescle

